

Après les taxes à 15%, place aux négociations

COMMERCE L'abaissement de 39 à 15% des tarifs douaniers de Donald Trump envers la Suisse entre en vigueur avec effet rétroactif au 14 novembre. Ceux-ci sont toutefois liés à la négociation d'un accord. Cela devrait durer deux ans

FRÉDÉRIC KOLLER

Il était prévu que Berne communiquera une fois que le Trésor américain l'aurait d'abord fait de son côté. Finalement, Guy Parmelin a obtenu le feu vert pour annoncer l'entrée en vigueur de l'abaissement des «droits de douane additionnels» américains de 39 à 15% afin de coïncider avec le jour de son élection à la présidence de la Confédération. Les Etats-Unis devaient quant à eux le confirmer en fin de soirée. Le ministre de l'Economie a ainsi pu expliquer en primeur que ce taux était appliqué avec effet rétroactif au 14 novembre, date de la signature de leur déclaration d'intention en vue d'un futur accord commercial. Un geste que le conseiller fédéral a qualifié de «traitement de faveur».

Ce geste est toutefois calqué sur ce qui a déjà été acté avec la Corée du Sud par exemple. Pour faire valoir leur droit à un remboursement, a souligné le ministre, les exportateurs suisses doivent en faire expressément la demande auprès des services de douane compétents. Quel montant cela représente-t-il entre le 14 novembre et le 10 décembre? Les services du Seco ne sont pas en mesure de le chiffrer, mais précisent que le différentiel entre 39 et 15% de taxe sur une année représente environ 6 milliards de francs, soit 500 millions par mois.

Des exceptions pour certains produits

Attendu avec impatience, l'abaissement de cette taxe a pris un peu de temps en raison des Fêtes et de l'administration américaine, a encore expliqué Guy Parmelin. Désormais, tous les produits suisses à destination des Etats-Unis sont donc soumis à ce taux de 15% qui les met au même niveau que leurs concurrents européens, avec des



Le conseiller fédéral Guy Parmelin en route pour la conférence de presse sur les droits de douane américains. (BERNE, 10 DÉCEMBRE 2025/ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

exceptions pour les produits pharmaceutiques, certains produits chimiques, l'or, le café et d'autres produits sectoriels, notamment dans l'aviation. En «contrepartie», selon les termes du communiqué, la Suisse diminue ses droits de douane sur «certains produits de la pêche et produits agricoles» en provenance des Etats-Unis. Berne accorde par ailleurs des contingents tarifaires en franchise douanière pour 500 tonnes de viandes de bœuf, 1000 tonnes de bisons et 1500

tonnes de volailles (il n'est toutefois pas question de volaille au chlore).

«La chatte a toujours mal aux pieds»

«Je salue un très bon deal et félicite Guy Parmelin», réagit Thomas Aeschli, le chef du groupe UDC au parlement. C'est un bon accord. Et le parlement aura son mot à dire. «Je suis content que le taux passe réellement à 15%, explique pour sa part Philipp Matthias Bregy, le président du Centre. Maintenant,

les vraies négociations commencent avec les Etats-Unis.» De fait, l'abaissement des tarifs douaniers américains à 15% (qui, rappelons-le, étaient de moins de 2% au début de l'année avant d'être fixé à 39% le 1er août) est conditionné à la négociation d'un accord commercial en bonne et due forme dont les grands axes ont fait l'objet d'un communiqué joint le 14 novembre. Celui-ci implique une série de mesures qui pourraient représenter autant de

concessions de la partie suisse pour maintenir son accès au marché américain.

Cette déclaration d'intention est pour l'heure juridiquement non contraignante. «Mais nous avons convenu que la Suisse ferait preuve de bonne volonté en préparant rapidement un document pour sa mise en consultation», a expliqué en conférence de presse Guy Parmelin. Cela signifie, dans un premier temps, que le Conseil fédéral doit obtenir un mandat de négocia-

tion du parlement, si possible «avant la fin de l'année».

«Le processus pour l'accord avec les Etats-Unis sera le même que pour tout autre accord et comme avec l'UE, réagit le conseiller national Damien Cottier. Il y a la négociation puis les processus démocratiques internes de ratification. Cela prend du temps, je dirais au moins deux ans. Il ne s'agit pas de traîner les pieds, mais il n'y a aucune raison de se hâter. Selon les négociateurs, cela a été expliqué aux Américains pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise. Je suis convaincu que les

«La Suisse fera preuve de bonne volonté en préparant rapidement un document»

GUY PARMELEN, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

parlementaires américains le comprennent.» Et Donald Trump? «Je ne peux pas vous dire si ce degré de détail procédural est connu de leur président.» Les négociateurs américains auraient voulu négocier et signer au plus vite, a confirmé Guy Parmelin: «Ils ont été informés de nos procédures. Ils ont compris que cela pourrait durer.»

Et si la Maison-Blanche devait de nouveau augmenter ses taxes douanières? Une clause de réserve pour écarter ce risque devrait être négociée dans le futur accord. «Dans un monde marqué par l'incertitude, la chatte a toujours mal aux pieds», a conclu le nouveau président de la Confédération en réponse à une question de journaliste. ■

Pour l'industrie, du soulagement, des interrogations et des attentes

EXPORTATIONS Entreprises et faïtières se montrent rassurées par la baisse des taxes américaines. D'autres mesures sont cependant nécessaires pour permettre aux fabricants suisses de rester compétitifs dans un environnement difficile

LASSILA KARUTA ET STÉPHANE GACHET

Les tarifs douaniers américains passent finalement de 39 à 15% pour les produits helvétiques, avec un effet rétroactif au 14 novembre. Une annonce saluée par tous les acteurs économiques que Le Temps a pu contacter. «Nous sommes maintenant au même niveau que l'Union européenne et le Japon, et c'est très important pour rester compétitif aux Etats-Unis», fait remarquer Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine.

L'économiste de formation relève un autre élément clé: il s'agit d'un taux all inclusif. Cela veut dire les droits de douane en vigueur avant avril 2025 seront désormais compris dans les 15%.

Tous satisfaits mais...

Le producteur de couteaux Victorinox partage cette satisfaction. «Cette mesure crée un cadre nettement plus facile à gérer pour nos exportations vers les Etats-Unis», déclare son directeur général, Carl Elsener. Le marché américain est son premier débouché à l'exportation, avec près de 18% du chiffre d'affaires.

Le groupe basé dans le canton de Schwytz met cependant en exergue que ses produits en acier restent soumis à des taxes plus élevées que les 15%. Pour réduire l'impact des tarifs douaniers, Victorinox a envisagé différentes mesures. «Au cours des dernières semaines, nous avons examiné de



«C'est mieux que 39%, mais cela reste plus lourd que les 2 à 8% de taxe initiaux»

YVES BUGMANN, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE SUISSE



«Le plus important est d'être traités comme les concurrents»

NABIL FRANCIS, DIRIGEANT ET PROPRIÉTAIRE DU FABRICANT DE SÉCATEURS FELCO

manière approfondie la possibilité d'effectuer le nettoyage final et l'emballage de nos couteaux professionnels directement aux Etats-Unis. L'analyse a toutefois montré qu'un tel transfert n'apporterait pas les économies escomptées et que les coûts supplémentaires de coordination et de logistique dépasseraient les avantages. Ces étapes de travail continueront donc d'être entièrement réalisées en Suisse.

Les horlogers avaient tout gelé

Le président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, Yves Bugmann, ne cache pas non plus son soulagement: «C'est bien entendu une bonne nouvelle et l'industrie horlogère dans son ensemble en avait besoin dans ces temps incertains. Ceci dit,

même si 15% sont évidemment mieux que les 39% précédents, cela reste malgré tout plus lourd que les 2 à 8% de taxe initiaux, selon la breakdown value [chaque partie de la montre est taxée différemment aux Etats-Unis, ndlr].»

Il souligne surtout l'importance de mettre fin au suspense et de permettre aux fabricants de reprendre les exportations, déjà fortement réduites depuis août et gelées après l'accord de principe obtenu par le gouvernement suisse mi-novembre: «Sauf urgence, les fabricants ont bien sûr préféré attendre les 15%. Cette latence devrait se voir dans les prochaines statistiques des douanes suisses [novembre sera publié le 18 décembre, ndlr].» Rappelons que les 39% étaient tombés

comme un assommoir, après les paroles très rassurantes tenues par Hélène Budliger Artieda, cheffe du Seco, devant les horlogers cet été, lors de l'assemblée générale de la FH à Lausanne. La forte présence de l'horlogerie, représentée par les dirigeants de Rolex et de Richemont, lors de la rencontre de début novembre avec Trump, «montre que la branche a un certain poids et constitue un levier pour la Suisse», surligne Yves Bugmann, saluant au passage «toutes les démarches qui ont permis d'obtenir les 15%».

Nabil Francis, dirigeant et propriétaire du fabricant de sécateurs Felco, basé aux Geneveys-sur-Coffrane (NE), évoque pour sa part une véritable «bouffée d'oxygène», comme «Noël avant l'heure», même si la fête reste «un peu amère». Il se dit d'autant plus soulagé qu'il «s'inquiétait» de voir la question s'enlisier, en raison des conditions imposées par Donald Trump sur certains produits agricoles. «Le plus important est d'être traités comme les concurrents», explique l'entrepreneur. Tout en relativisant, car il préfère prendre l'annonce du jour «avec des pinces». Felco, comme Victorinox, est touché par le droit de douane supplémentaire de 50% sur l'acier et l'aluminium, imposé en mai dernier par l'administration Trump: «Cette taxe va-t-elle rester ou non?» se demande-t-il. Une interrogation qui devra être éclaircie dans les jours à venir, la conférence de presse du Département fédéral de l'économie ayant eu lieu en fin d'après-midi.

Des incertitudes persistent

Rahul Sahgal reconnaît également qu'il reste des incertitudes. «Le gouvernement américain mène encore des enquêtes sur certains secteurs comme la pharmacie, la medtech et les microprocesseurs qui pourraient éventuellement avoir un impact

négatif pour certaines sociétés suisses. Pour les médicaments et semi-conducteurs, cela pourrait aboutir à des tarifs douaniers de 15% au maximum mais nous n'en savons pas plus pour les autres branches.»

Le directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine espère que le mandat de négociation accordé par le parlement au Conseil fédéral aidera ce dernier à clarifier ces éléments et à obtenir d'autres concessions. «On pourrait par exemple obtenir davantage de produits suisses exemptés de droits de douane américains, à l'image des avions.»

Carl Elsener considère aussi que la baisse des droits de douane n'est qu'une première étape pour renforcer la compétitivité de l'industrie suisse. A long terme, d'autres mesures sont nécessaires pour maintenir des conditions-cadres attractives pour les entreprises manufacturières, telles que des accords commerciaux bilatéraux renforcés et des initiatives visant à réduire les obstacles administratifs.

Reste la question de l'effet rétroactif au 14 novembre. Du point de vue de Felco, elle est «technique» et nécessitera «un décodage», prévient Nabil Francis: «Cela concernera-t-il les produits déjà passés par les douanes américaines, ou les conteneurs sur l'eau et pas encore dédouanés en bénéficiant aussi?» Une interrogation de poids pour le fabricant de sécateurs, qui organise tous ses transits par conteneurs, dont une unité contient entre 500 000 et un million de sécateurs. Sa dernière pensée va à «l'arrière du décor»: «Pour les douaniers américains, c'est un véritable gymkhana!» L'Office fédéral des douanes et le Secrétariat d'Etat à l'économie seront chargés des remboursements qui ne seront pas automatiques mais procédés sur demande des entreprises concernées. ■